

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Message n° 5

Demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'entretien des zones pavées en intramuros.

1. Introduction

La conservation du caractère historique et esthétique du cœur de la ville (intramuros) est une priorité. Cela implique un entretien rigoureux des zones pavées, dont le style spécifique patrimonial doit être préservé sans modification.

Pour ce faire, lors de sa séance du jeudi 11 décembre 2025, le conseil général a validé par le budget 2026 un montant de CHF 200'000.- pour l'entretien des zones pavées en intramuros à répartir sur les cinq prochaines années.

Le présent plan vise donc à anticiper, répartir et budgétiser les travaux de réfection nécessaires pour les cinq prochaines années.

2. Situation

Un audit des zones pavées a permis d'identifier et de recenser les secteurs dont la dégradation (affaissement, usure, manquement, etc.) nécessite une intervention de suite et dans les années à venir. La technique de pavage traditionnelle, bien que coûteuse, est indispensable au maintien de l'authenticité du site et imposée par le service des biens culturels du canton. Les quatre plans de situation en annexe mentionnent les zones de pavés à réfectionner dès aujourd'hui et ces prochaines années.

Le service technique évaluera chaque année la zone de pavé qui devra être impérativement rénovée.

3. Coût des travaux

Sur la base d'une estimation actualisée des coûts du marché, l'enveloppe totale nécessaire pour couvrir les réfections planifiées sur 5 ans a été évaluée à CHF 200'000.-.

4. Demande de crédit

En faveur de l'entretien des zones pavées en intramuros pour les 5 prochaines années, un montant estimé de CHF 200'000.- a été prévu au budget d'investissement 2026. Celui-ci est donc soumis à l'approbation du conseil général. Ce montant sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

5. Frais financiers

L'entretien des zones pavées en intramuros concernent selon MCH2 le compte 6150.5010.14 – Routes, voies de communication. Dès lors, s'agissant d'installations routières, la durée de l'amortissement est de 20 ans, au taux de 5 %.

Les taux d'intérêts pour les emprunts de la commune se montent actuellement à 2 %.

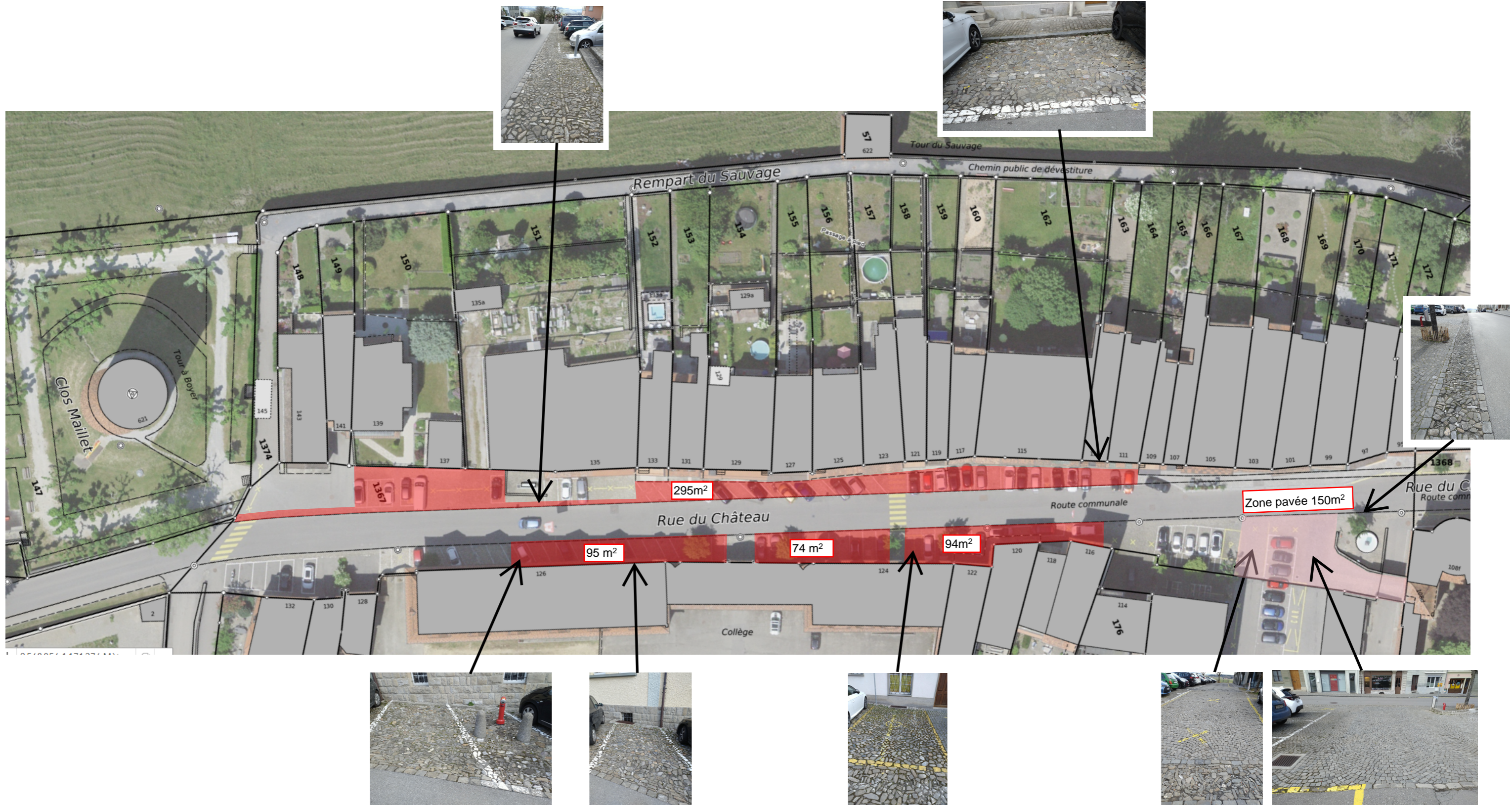
Amortissement	5 % de CHF 200'000.-	CHF 10'000.-
Intérêts	2 % de CHF 200'000.-	CHF 4'000.-

Charge financière annuelle	CHF 14'000.-
-----------------------------------	---------------------

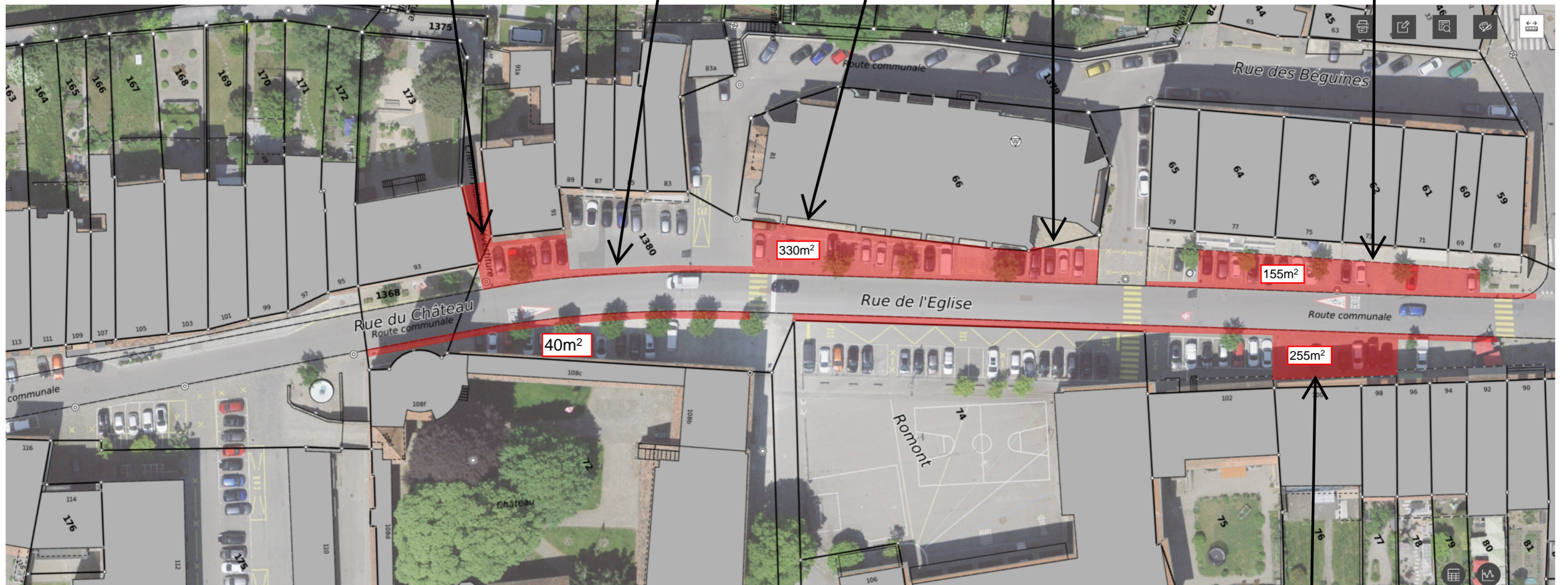


Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'entretien des zones pavées en intramuros pour les 5 prochaines années, ainsi que son mode de financement.

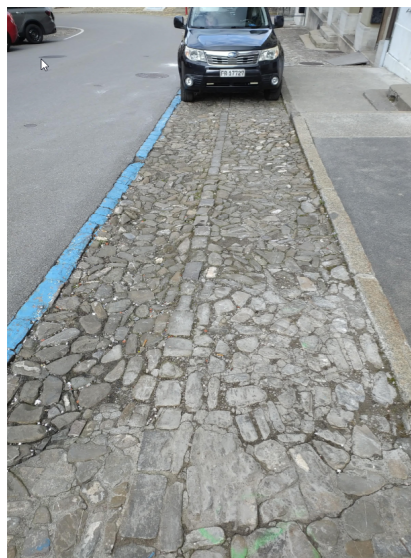
Rue du Château (558m²)



Rue du Château - Rue de l'Église (780 m²)



Rue de l'Église - Rue des Moines (241m²)



Grand Rue - Place St-Jacques (945m²)

